ARRÊTE autorisant la pose d'enseignes
n°2008/114 Série A
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

YERRES

DESCRIPTION DE LA DEMANDE	
Demande déposée le 24/01/2008	
Complétée le 24/01/2008	
Par :	CABOTTINE
Demeurant à :	représenté par mme Christine NOEL 49, rue Charles de Gaulle 91330 YERRES
Représenté par :	
Pour :	Pose d'une enseigne
Sur un terrain sis à :	45 rue Charles de Gaulle Yerres

Référence dossier
N° EN 91691 08 19005

Certifié exécu... le Maire compte tenu de la réception en Préfecture le 31/3/08 et de la publication le 3/4/08
Le Maire

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne) 201

Le Maire,

Vu la demande susvisée ;
Vu le code de l'Environnement,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté n° 2004-123 série A en date du 9 avril 2004, portant réglementation spéciales de la Publicité, des pré enseignes et des enseignes,
Vu la consultation du service Bâtiments de France en date du 25 janvier 2008,

ARRETE

Article 1 : La demande de pose d'enseigne est ACCORDEE.

Article 2 : L'éclairage de l'enseigne n'est autorisé que pendant les heures d'ouverture de l'activité signalée.

Article 3 : M. le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé, pour information, à tous les chefs de services consultés.

Article 4 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- L'intéressé,
- Monsieur le Préfet de l'Essonne

Yerres, Le 13 mars 2008

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne) 201

Le Député Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN,
Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'Yerres